

Le sentier des cours d'Ay et des choats à Vieux-Mesnil



Visorando



Trace n° 1557592

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

En bordure de la Forêt de Mormal, l'itinéraire emprunte des chemins agricoles ou bocagers, des petites routes et des sentiers forestiers.

Durée	4h 40	Difficulté	Moyenne
Distance	16,02 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	44 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	43 m	Commune	Vieux-Mesnil (59138)
Point haut	173 m	Région	Avesnois
Point bas	134 m		



Description

Départ du plateau sportif à Vieux-Mesnil.

(D/A) Du parking du plateau sportif situé le long de la D117, descendez vers l'église, traversez la route au passage piéton et empruntez en face la ruelle enherbée (Chemin de Lay Duy). À la stèle érigée en hommage aux membres d'équipage d'un bombardier abattu en 1944 à Vieux-Mesnil, tournez à droite et longez la route sur 40m en marchant sur le bas côté. Traversez à droite le lotissement Résidence des Tournelles. Au bout de celui-ci, virez à droite en direction de l'église.

(1) À la route principale, faites un léger droite-gauche et poursuivez dans la Rue Namur. À son extrémité, poursuivez à droite. Au bout de ce chemin, prenez à droite le Chemin Manissart, au rond-point, prenez la deuxième à droite et poursuivez tout droit sur la Rue des Écolies.

(2) Empruntez à gauche le Chemin du Trieu Audin.

(3) Au bout de la zone pavillonnaire, prenez à gauche un chemin agricole, laissez un chemin à droite et poursuivez tout droit.

(4) À la jonction avec le Chemin de Faux, tournez à droite (vous apercevez l'église d'Hargnies sur votre gauche). Poursuivez jusqu'au croisement avec la D117, Rue de Mons et bifurquez à droite sur environ 200m.

(5) Obliquez à gauche sur la Rue de l'Ermitage et dépassez cette ferme.

(6) Rejoignez à gauche un chemin herbeux, commun au Circuit des Sabotiers.

Suivez celui-ci, longez un champ puis entrez dans un espace étroit délimité par des clôtures de chaque côté.

(7) Au lieu-dit Coutant, continuez à droite puis prenez la première à gauche. Poursuivez sur le Chemin des Bruyères, ce dernier se transforme en sentier et passe sous une ligne électrique.

(8) Prenez à gauche et continuez tout droit. Traversez **prudemment** la D961 et entrez dans la Forêt Domaniale de Mormal que vous remontez en lisière. Traversez **prudemment** la D961.

(9) À la bifurcation, virez à gauche. Suivez bien le balisage. Laissez deux sentiers à gauche et deux à droite et poursuivez tout droit vers Quene au Leu.

(10) À cette intersection de sentiers forestiers, continuez tout droit.

(11) Au niveau de la Route Forestière du Fouquet, tournez à gauche en épingle. Laissez un sentier forestier à gauche et un à droite.

(12) Prenez à droite sur le GRP® Avesnois, traversez le chemin planté et poursuivez en face toujours sur le GRP® Avesnois.

(13) Arrivé au niveau de la Laie du Vivier Muthiau, faites un rapide crochet

Points de passages

- D/A Plateau sportif à Vieux- Mesnil**
| N 50.254772° / E 3.865652° - alt. 147 m - km 0
- 1 Rue Namur.**
| N 50.253359° / E 3.862227° - alt. 142 m - km 0.71
- 2 Chemin du Trieu Audin**
| N 50.260518° / E 3.868767° - alt. 150 m - km 1.78
- 3 Chemin à gauche**
| N 50.264438° / E 3.867118° - alt. 156 m - km 2.28
- 4 Chemin de Faux, à droite**
| N 50.258276° / E 3.859343° - alt. 146 m - km 3.18
- 5 Ferme de l'Ermitage**
| N 50.263548° / E 3.853054° - alt. 154 m - km 3.98
- 6 Chemin herbeux à gauche, proche de l' - Hogneau (rivière) - Affluent de la Haine**
| N 50.270142° / E 3.841495° - alt. 159 m - km 5.14
- 7 Lieu-dit Coutant**
| N 50.264717° / E 3.835946° - alt. 155 m - km 5.95
- 8 Forêt Domaniale de Mormal**
| N 50.264294° / E 3.829465° - alt. 163 m - km 6.53
- 9 Bifurcation, à gauche**
| N 50.261869° / E 3.821196° - alt. 164 m - km 7.25
- 10 Bifurcation, tout droit**
| N 50.256299° / E 3.813256° - alt. 170 m - km 8.09
- 11 Route Forestière du Fouque**
| N 50.253757° / E 3.809725° - alt. 163 m - km 8.47
- 12 GRP® Avesnois à droite**
| N 50.256505° / E 3.819902° - alt. 161 m - km 9.25

droite puis à gauche, allez jusqu'à la Route Forestière Couture et prenez à gauche. Traversez la Laie Bourgaumont et poursuivez sur la Route Forestière Couture jusqu'à la départementale.

(14) Traversez **avec prudence** la route D961 que vous longez à droite.

Prenez la première à gauche, Rue du Pied Perchon, continuez tout droit puis au carrefour avec la Rue du Bois (D107), faites un droite-gauche en passant à gauche de la chapelle. Poursuivez sur la Rue de Coutant.

(15) Entrez à droite Rue des Marais dans l'espace « Chico Mendès », lieu de verdure et de calme. Après la station de pompage, bifurquez à gauche pour découvrir les aménagements réalisés par la commune d'Hargnies en partenariat avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois : mare, verger, labyrinthe réalisé en charmes, plantations, verger, pose de nichoirs... plus tables de pique-nique, jeux, installations pour pratiques sportives.

Suivez le cheminement et rejoignez la Rue de la Fontaine, prenez à gauche. Au croisement, suivez la rue de gauche puis prenez la première à droite. À la Rue du Bois, au niveau de l'église, continuez à gauche.

(16) Au carrefour, poursuivez tout droit, Rue de Vieux Mesnil qui devient ensuite Route d'Hargnies. Au Y, prenez à gauche, passez près de la Ferme du Moulin "vestiges des vanes du moulin" et rejoignez votre point de départ en suivant tout droit la Rue de l'Église (D/A).

Informations pratiques

Circuit pour des randonneurs confirmés.

Variante courte : 7,5km

Suivez le début du descriptif du parcours principal.

Arrivé au (7), prenez le chemin de gauche et aller tout droit. Vous arrivez (15). Continuez en suivant le descriptif du parcours principal.

Soyez prudent en abordant la RD961 aux abords de la forêt.

En période de pluie, porter des chaussures étanches.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage Jaune.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-sentier-des-cours-d-ay-et-des-choats/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

● 13 Laie du Vivier Muthiau

N 50.246237° / E 3.815208° - alt. 169 m - km 10.45

● 14 D961

N 50.246754° / E 3.831691° - alt. 161 m - km 11.98

● 15 Espace « Chico Mendès »

N 50.258393° / E 3.842284° - alt. 145 m - km 13.84

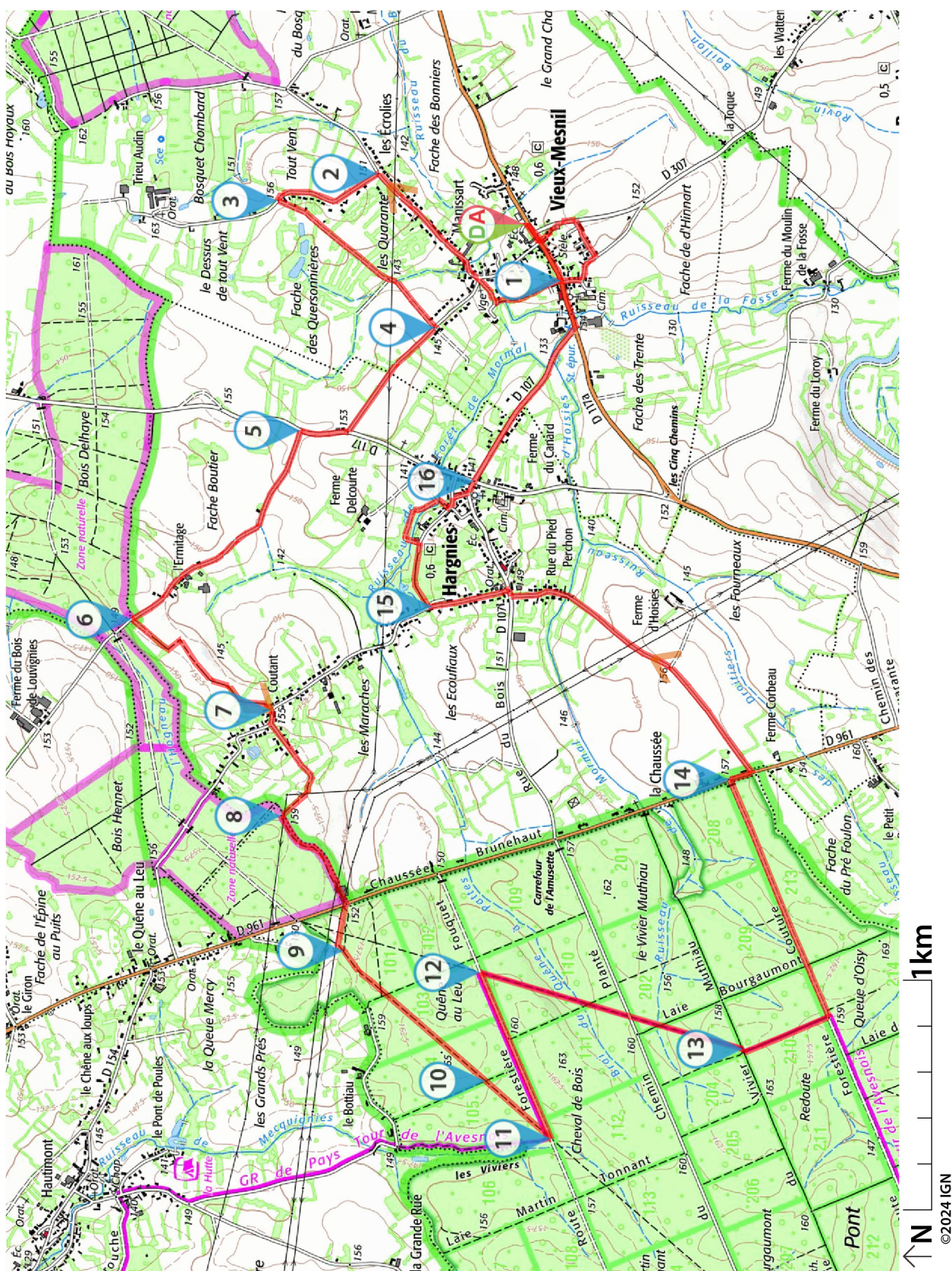
● 16 Tout droit, Rue de Vieux Mesnil

N 50.256755° / E 3.849969° - alt. 147 m - km 14.71

📍 D/A Plateau sportif à Vieux- Mesnil

N 50.25471° / E 3.865725° - alt. 148 m - km 16.02

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



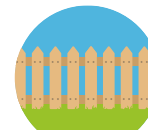
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.